



p.a. Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
Case postale 192
1211 Genève 4

N/réf. : DIP – Z 332

Genève, le 1^{er} décembre 2021.

**Rapport d'activité législature 2018-2023
3^e année
(1^{er} décembre 2020 - 30 novembre 2021)**

I. Bases légales de la commission

- 1.1. loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (A 2 20);
- 1.2. règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (A 2 20.01);
- 1.3. loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81;
- 1.4. règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle, du 17 mars 2008 (C2 05.01) articles 87 à 92.

II. Compétences légales de la commission

En respect de la loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81, les commissions de formation professionnelle ont pour tâche de veiller au bon fonctionnement de la formation professionnelle, dans l'ensemble des filières aux niveaux secondaire et tertiaire non universitaire, et de faire toutes les propositions nécessaires à son développement et son amélioration.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie le 15 mars 2021 et le 11 octobre 2021.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Analyse des indicateurs de la formation professionnelle (contrats dual et plein-temps, taux de résiliation et résultats aux examens de fin d'apprentissage). Mise en œuvre de groupes de travail au sein des commissions spécifiques pour favoriser la diminution des échecs dans les professions à risque.
- Présentation du dispositif de rentrée différée 2021 suite au confinement lié à la pandémie de Covid-19, présentation du plan cantonal de soutien à l'apprentissage et des mesures de soutien du SEFRI.
- Présentation des directives Covid-19 au sein du CFPA, des aménagements pédagogiques proposés dans le cadre de l'enseignement en ligne.

Nota Bene: Dans le but de simplifier la lecture du rapport, les termes qui se rapportent à des personnes exerçant des charges, mandats ou fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

-
- Travaux en cours pour la future ordonnance de polydesigner 3D CFC.
 - Nouvelle ordonnance dans le domaine de la danse dès 2021. La formation passe de trois à quatre ans.
 - Dérogation à l'obligation d'effectuer un stage de 6 mois dans les entreprises du domaine du graphisme en raison de la situation économique.
 - Projet de filière ES dans le domaine de la bijouterie. Le projet est en suspens.
 - Présentation du projet de référents métiers pour faire connaître les formations professionnelles du pôle dans les cycles d'orientation.
 - Travaux en cours au niveau national pour améliorer le site « orientation.ch » et redéfinir le registre des places d'apprentissage.
 - Analyse des résultats aux examens de fin d'apprentissage 2020.
 - Suivi des commissions spécifiques.
 - Présentation de l'association Geneva Skills qui organise des concours de métiers afin d'informer les jeunes de l'EO sur les métiers des différents pôles.
 - Désignation des référents métiers du pôle Arts, ce projet piloté par l'APFP sera mis en œuvre à la rentrée 2022.
 - Informations du CFP Arts sur les résultats scolaires des apprentis.
 - Préparation de la rentrée 2021
 - Situation des places d'apprentissage
 - Etat des inscriptions en filière plein temps
 - Etat des candidatures auprès des entreprises du pôle Arts
 - Bilan des portes ouvertes
 - Recrutements en direct
 - Réflexions sur une nouvelle rentrée différée
 - Procédures de qualification 2021, les résultats des apprentis ont été très satisfaisants.
 - Polydesigner CFC, situation des filières plein temps et filière duale.
 - Graphiste - point de situation du projet de formation supérieure en typographie :
 - Entreprises formatrices et adjudications publiques, ce dispositif a pour objectif de favoriser les entreprises formatrices lors d'adjudications publiques de gré à gré soit pour des montants inférieurs à 500'000 CHF.
 - Effectifs de la rentrée filières duale et plein-temps.
 - Rentrée différée 2021 et mesures de soutien aux entreprises.
Grâce à ce nouveau programme de mesures de soutien (prise en charge des trois premiers mois de salaire, prime de 3'000.- CHF pour toute entreprise qui engage pour la première fois) les effectifs de la rentrée sont comparables à ceux de 2019.
 - Portes ouvertes 2022, elles se dérouleront en présentiel tout en respectant les mesures sanitaires prescrites.
 - Filière danse, des tensions ont agité le corps enseignant à la rentrée. La direction du CFP A a remédié à cette situation et a fait intervenir le groupe de confiance.

- Présentation de la nouvelle ordonnance de bijoutier CFC.
Les changements sont importants avec un enseignement qui doit être revu et orienté "compétences opérationnelles".
- Projet de filière ES Joaillerie, l'ASMEBI a été particulièrement sollicitée pour mener les travaux de modification de l'ordonnance de formation professionnelle initiale CFC.
Le projet de filière ES est reporté.

IV. Secrétariat de la commission

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue - Service de la Formation professionnelle.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- mise à jour de la base de données des membres des commissions de formation professionnelle,
- convocation des séances de la commission; rédaction et diffusion des notes de séance.

V. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

Frs 1'435.00

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)*

Néant.

C. *Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)*

Néant.

C. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)*

Néant.



Claude BRULHART
Président

